



Le président Michel Martelly a signé mercredi l'arrêté nommant officiellement les 6 premiers membres du Conseil électoral permanent sans les représentants du Parlement incapable d'effectuer le choix de ses représentants, le CEP est chargé d'organiser des élections dans le pays.

Voici la liste des 6 membres du nouveau Conseil Electoral Permanent désignés par le pouvoir exécutif et par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

Représentants de l'exécutif: Josué Pierre-Louis (ex-ministre de la justice), Gustave Acacia et Reynaldo Bonnet.

Représentants du pouvoir judiciaire: Yves Benoit Jean-Marie, Salnave Exantus, Patrick Métellus.

Le Parlement qui devait désignés trois représentants avait demander au président Martelly de trouver un consensus pour nommer un conseil électoral provisoire prévoyant que la nomination du Conseil électoral permanent pouvait provoquer une crise dans le pays.